

CONTRAT DE SAILLIE

N°

ÉTALON SAÏGON ROUGE

Saison : 2023

VENDEUR

HARAS DE COURTHIOUST

François ROEMER

Lieu-dit « La Mercièrè »

Colonard Corubert

61340 PERCHE-EN-NOCE

☎ 06.08.71.08.85

francoisroemer@gmail.com

HARAS
DE
Courthioust

ACHETEUR

Nom :

Adresse :

Tél. :

Email :

CONDITIONS DE VENTE

L'acheteur achète au vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

1^{ère} Fraction : RESERVATION (Chèque à joindre au contrat à l'ordre de François ROEMER)

☐ IAF immédiate

220 € TTC (dont TVA 5,5%) correspondant aux frais techniques pour 2023

☐ IART

220 € TTC (dont TVA 5,5%) + 40 € TTC par envoi

2^{ème} Fraction : SOLDE (Garantie PV à 48h. Si échec, report du solde en 2024, seuls les frais techniques seront à payés.)

~~880 € TTC (dont TVA 5,5%) :~~

Saillie intégrale cédée en intégralité dans le cadre de la vente caritative « Horse & Hope » et réputée payée intégralement par l'acheteur final »

CONDITIONS D'UTILISATION

La saillie est réservée pour la jument :N° Sire :

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

1. En aucun cas le vendeur ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur.
 2. Les frais de mise en place, de pension, de suivi gynécologique et d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur.
- Pour les tarifs, merci de vous adresser au Haras.**
3. Le prix de saillie comprend l'utilisation de la semence fraîche pour la saison 2023 pour la jument nommée ci-dessus, après réception du présent contrat accompagné **des deux chèques**.
 4. Les documents de déclaration de naissance seront envoyés au propriétaire après réception et encaissement du solde.

Fait en double exemplaire A :, le

Le vendeur

L'acheteur :

(Porter la mention « lu et approuvé »)

Contrat de Pension

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

1) Tarif pension par jour et par jument (cocher la case)

- ☐ 10 € HT au pré
- ☐ 12 € HT en stabulation
- ☐ 13 € HT au box avec sortie quotidienne
- ☐ 14 € HT suitée (box avec sortie quotidienne)

Le prix de la pension comprend :

- La pension classique au Haras de Courthioust selon les commodités (pré ou stabulation ou box, alimentation spécifique, foin ou herbe à volonté, soins quotidiens et spécifiques)
- La mise à la barre
- La manipulation par l'inséminateur, le vétérinaire, le personnel et les stagiaires

Les juments et les poulains sont accueillis dans une structure adaptée à toutes les prestations d'élevage. Un personnel compétent et efficace est à disposition 24h/24.

Le suivi gynécologique est effectué par un vétérinaire spécialisé en optimisant ses échographies de contrôle. Pour le congelé, les juments bénéficient d'un suivi rapproché.

Notre inséminatrice diplômée sur place pourra inséminer à n'importe quel moment du jour et de la nuit selon les conseils du vétérinaire. Les étalons sont récoltés régulièrement afin d'optimiser l'insémination en frais immédiat.

Le directeur François Roemer est à votre disposition 24h/24 sur son portable au 06.08.71.08.85, il vous informera régulièrement sur la gestation de votre jument.

2) Limites de responsabilité :

- Le propriétaire ou son représentant accepte les risques inhérents lors de la mise en reproduction et en pension (poulinage, saillies, inséminations, mise à la barre, accident au pré...) et ne pourra se retourner contre le Haras de Courthioust.
- Le propriétaire accepte le fait que la jument suitée ou non peut être mise en troupeau.
- Le propriétaire s'engage à souscrire une RCP pour sa jument qui sera à jour de ses vaccinations.

Le propriétaire (ou son représentant) affirme avoir été informé sur les limites de responsabilité du haras et accepte les risques inhérents. Il autorise le Haras à pratiquer les soins en cas de première urgence et à appeler un vétérinaire lors de tout problème de santé de l'équidé, et ce, à sa charge. Il s'engage également à régler les frais investis sur présentation de facture.

Fait à :

Le :

Le propriétaire ou son représentant autorisé

Le Haras de Courthioust

« Lu et approuvé »